

ASLOCA - TRANSJURA : Une association utile et nécessaire !

L'ASLOCA s'occupe de la défense des droits des locataires. Son but est de défendre les intérêts des locataires en les conseillant dans les problèmes qu'ils rencontrent et dans les démarches à entreprendre. De manière plus générale, l'ASLOCA vise à améliorer les droits des locataires en participant à toutes les activités qui peuvent y contribuer.

Fondée il y a plus de 40 ans, la section cantonale a fusionné en 2008 avec celle du Jura bernois, dans le but de renforcer son rôle.

Dans le Jura, les gens qui consultent sont confrontés principalement aux problèmes suivants :

- Résiliation de leur bail pour loyers impayés : Il s'agit là particulièrement de personnes en situation financière difficile, confrontées à des problèmes d'endettement dus à un statut social précaire. Ces personnes n'ont de loin pas les moyens de payer un avocat ; même la modeste cotisation de fr 50.- demandée par l'ASLOCA représente pour eux un problème financier.
- Résiliations non motivées.
- Problématique des petits propriétaires privés dans le Jura qui ne connaissent pas tous la législation en la matière et ne communiquent pas dans les règles avec leurs locataires.
- Augmentations de loyers pas toujours motivées, parfois non justifiées. Nous pensons là particulièrement à la problématique de frais d'entretien courant, que certains propriétaires considèrent comme plus-value et amélioration pour les locataires.
- Décomptes de chauffage, dont certaines rubriques ne sont pas justifiées tels que des frais d'entretien qui ne sont pas de la consommation courante.
- Lors de remises d'appartements, frais d'usure normale mis à charges des locataires sortants.

Plus concrètement, l'ASLOCA-TransJura est composée d'un comité de huit membres.

Pour répondre à toutes ces sollicitations, et au vu de la complexité grandissante des dossiers, l'ASLOCA-TransJura tient trois permanences hebdomadaires dans ses bureaux à Delémont. Les locataires peuvent y bénéficier des conseils professionnels d'une avocate.

L'association est également présente au sein du Tribunal des baux à loyer ainsi que dans les Commissions de conciliation en matière de bail.

Nous demandons au Gouvernement :

- 1. Comment le Gouvernement apprécie-t-il le travail qu'accomplit l'ASLOCA-TransJura en matière de défense des locataires, ainsi que son rôle social éminemment important qu'elle joue pour soutenir les plus faibles ?**

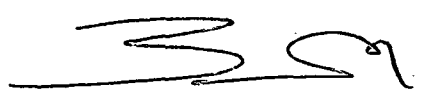
2. Le Gouvernement estime-t-il qu'une reconnaissance « officielle » constituerait un encouragement au développement de ses actions et projets en matière de politique cantonale du logement, de protection et de défense des locataires, qui représentent environ 50 % de la population jurassienne ?
3. Cas échéant, le Gouvernement serait-il disposé à lui apporter un soutien financier, par exemple par le versement d'une subvention annuelle ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le ⁷~~23~~ septembre 2011

Pour le groupe socialiste :

Josiane Daepf



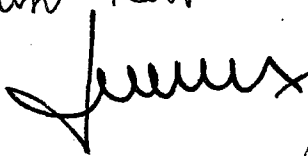


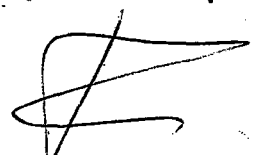


M. Lorenz

Ameguin Rossi











A. Veyra



